

## Pierre angulaire du système policier

Pierre angulaire de notre système policier, le fonctionnement intégré entre les services de police est la clé de la réussite d'une approche efficace et efficiente de l'insécurité. Depuis le début de la réforme des polices, le fonctionnement intégré est une préoccupation de la police fédérale. Ses dirigeants en ont d'ailleurs fait l'un des piliers de leur vision. Par ailleurs, l'importance du fonctionnement intégré est à nouveau soulignée dans le PNS 2008-2011.

Le fonctionnement intégré se traduit en premier lieu par la collaboration. Il s'agit d'une nécessité absolue pour tous les services de police à tous les niveaux, tant latéralement que verticalement. Les mécanismes et structures développés pour le fonctionnement intégré bénéficient donc en permanence de la plus grande attention.

Il ne peut y avoir de collaboration sans concertation, harmonisation et coordination. Les formes importantes de collaboration sont définies dans des accords de coopération<sup>1</sup>. Collaborer est également une question de culture, de respect mutuel, de connaissance de l'autre et de (re)connaissance des particularités de chacun. La collaboration revêt souvent un caractère informel et repose sur une bonne entente mutuelle.

Le fonctionnement intégré est plus aisément perceptible au niveau de l'exécution de missions opérationnelles sur le terrain, que sur les plans stratégique et des tâches administratives et logistiques non opérationnelles.

Les directions de coordination et d'appui déconcentrées (DCA) remplissent une fonction charnière importante dans le fonctionnement intégré.

Au niveau européen également, l'intérêt de la coopération policière n'a cessé de croître au cours de ces dernières années.

L'année passée, la police fédérale a accordé une attention toute particulière à la concertation et aux actions communes avec les autres services de police, et singulièrement avec la police locale. Les exemples ci-dessous illustrent la mise en œuvre du fonctionnement intégré dans la pratique :

- les divers forums de concertation dans lesquels les deux niveaux de la police intégrée sont représentés. Citons, à titre d'exemple, la concertation entre le Comité de direction de la police fédérale et la Commission permanente de la police locale (CPPL), le Conseil de l'enseignement, les comités pédagogiques, le Comité stratégique ICT, etc. ;
- les actions FIPA (*Full Integrated Police Action*) – actions policières intégrées au cours desquelles les services de la police fédérale interviennent conjointement avec la police locale et d'autres services publics tels que, par exemple, l'Office des étrangers. Ces actions intégrées sont axées sur l'approche des phénomènes de sécurité prioritaires ;

<sup>1</sup> Voir également le chapitre 'Partenariat, ensemble on peut plus et mieux' pages 30-31.

- les interventions et événements (concerts, grand prix de Formule 1 de Francorchamps...) lors desquels les composantes (spécialisées) de la police fédérale, tels que le Service d'appui canin, le Service d'appui aérien, les unités spéciales, la réserve générale ou la police de la route, fournissent un appui<sup>2</sup> sur le terrain ;
- la collaboration entre les équipes d'enquête de la police judiciaire fédérale (PJF) ou de la police locale avec, par exemple, des membres de la police technique et scientifique, les 'computer crime units' fédérales et régionales ... ;
- la collaboration entre la police locale et la police fédérale à l'occasion des sommets européens à Bruxelles ;
- la mise à disposition de patrouilles de cavalerie dans certaines zones de police ;
- l'action commune de la police locale et de la police fédérale lors de l'alerte terroriste au début de l'année 2008.

La participation active de la police fédérale à diverses initiatives, telles que les projets COSPOL, les projets CEPOL et les actions policières dans les régions frontalières, confèrent au fonctionnement intégré une dimension européenne

<sup>2</sup> Voir également le chapitre 'Appui opérationnel – Indispensable sur de nombreux terrains', pages 14-17.

